

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2014

Etaient présents sous la présidence de Jean-Claude BILLOT, tous les conseillers :

Yasmine BETHOUART, Christian CLAIRE, Annie EVRARD, Marius GOURGUECHON, Bérénice JOLIBOIS, Laurence LEGRAND, Jean MARTIN, Nicolas TREILHOU, VAILLANT Jean-Marie

à l'exception de :

- Absent excusé: M. Frédéric LEBEAU.

Monsieur Nicolas TREILHOU a été élu secrétaire de séance.

Après présentation par Monsieur le Maire, du procès-verbal du conseil municipal qui a eu lieu le 15 octobre 2014, le conseil l'approuve à l'unanimité.

A la demande de M. le Maire, il est décidé à l'unanimité des présents de rajouter à l'ordre du jour :

- Demande de remboursement de frais
- Autorisation de signature de contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Délibération I: Signature de la convention de partenariat avec la chambre d'agriculture de la Somme, Marché « Terroirs de Picardie –Bienvenue à la ferme »

Monsieur le Maire donne la parole à Yasmine BETHOUART pour présenter la convention de partenariat avec la chambre d'agriculture de la Somme.

Elle explique que suite à la réunion avec Mme LOBBE de la chambre en date du 4 novembre 2014, et la première expérience lancée lors de la fête locale du 6 octobre 2014, un partenariat a été demandé pour lancer un marché à partir du 12 avril 2015, une première expérience devant avoir lieu lors du marché de Noël du 23 novembre 2014.

A noter que le conseil municipal en date du 15/10/2014 a acté le lancement de ce marché permanent.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération II: Création d'une commission « marché de producteurs », désignation des membres et du Président

Monsieur le Maire explique qu'il convient de créer une commission

Sont désignés :

- Yasmine BETHOUART,
- Nicolas TREILHOU,
- Jean MARTIN

Membre extérieur : Dorothee HERICOTTE

La commission se réunira pour désigner le Président.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération III: Autorisation d'encaissement du chèque émanant du Tourisme de Picardie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN pour présenter les 7^{ème} assises du fleurissement.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le chèque émanant du Comité Régional du Tourisme de Picardie relatif à la récompense des concours des villes et des villages fleuris 2014 d'un montant de 255,00 €.

Il est demandé d'autoriser le Maire à faire encaisser ledit chèque sur le budget communal.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération IV: Demande de location à titre gratuit de la salle des fêtes

M le Maire présente au conseil municipal la demande de location de la salle polyvalente émanant de M Rudolphe LANCELLE, agent communal, pour le week-end du 5 et 6 décembre 2015 à titre gratuit.

Il est proposé d'accorder à titre exceptionnel et gratuit la location de la salle polyvalente à M Rudolphe LANCELLE.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération V : Délibération d'attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de Ferrières pour l'achat du sapin de Noël

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la coopérative scolaire de Ferrières sollicite une participation pour permettre de financer la classe de mer du mois d'avril 2015, pour l'achat de sapins de Noël.

Il est proposé de verser une subvention de 83 € à la coopérative scolaire de Ferrières.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération VI : Plafonnement de factures dans le cadre de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et le décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur prévoit la possibilité pour l'abonné d'obtenir un écrêtement de facture plafonné au double de la consommation normale.

Il conviendra d'effectuer ce type d'écrêtement dans les conditions précisées par la loi.
Pas de vote, simple application de la loi

Délibération VII : Délibération de création de poste de l'agent recenseur et point sur le recensement 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer l'emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement.

Il est proposé la création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Cet agent sera rémunéré au forfait pour un montant ne devant pas dépasser le montant de la dotation forfaitaire.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération VIII : Délibération concernant le tarif de concessions (animalier et humain)

Monsieur Billot donne la parole à Monsieur Claire pour faire une présentation des travaux de la commission cimetièrre et des éléments de la réunion du 18 novembre 2014.

A/ Humains

M. Claire explique que ces tarifs doivent être actualisés,
Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015:

Concession au cimetière

- Concession temporaire 15 ans : 150 euros
- Concession temporaire 30 ans : 350 euros

Possibilité de prendre une concession double : multiplier le tarif par deux

Concession columbarium

- Durée 15 ans : 250 euros
- Durée 30 ans : 600 euros
- Durée 50 ans : 900 euros.

L'encaissement de ces concessions sera réparti comme suit :

- sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- sur le budget principal de la commune

Voté à l'unanimité des présents.

B/ Animaux

M. Claire explique que ces tarifs doivent être actualisés,
Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015:

Tarif pour les habitants de Ferrières :

- Concession de 15 ans : 150 euros

Tarif pour les extérieurs :

- Concession de 15 ans : 300 euros

Précise que l'encaissement de ces concessions sera réparti comme suit :

- sur le budget CCAS
- sur le budget principal de la commune

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération IX : Délibération autorisant à commander un constat d'huissier concernant l'état des voiries et parking de la SIP pour les travaux de réhabilitation du bâtiment communal en centre de loisirs sans hébergement

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment communal annexe en Centre d'accueil de loisirs, de procéder à un constat d'huissier pour l'état de la chaussée et du parking d'accès à ce bâtiment avec la SIP.

Il est demandé d'autoriser le Maire à faire procéder à un constat d'huissier.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération X : Autorisation de signature de l'avenant au contrat d'architecture

M. le Maire présente l'avenant au contrat d'architecture CBA pour un montant de 2 500 € HT.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant au contrat.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération XI : Signature de l'avenant au marché concernant le 1^{er} étage du bâtiment communal

M. le Maire présente l'avenant au marché pour 70 000 € part aménagement de l'étage.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au marché.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération XII : Demande de subvention pour 2nde phase de travaux concernant la réhabilitation du bâtiment communal en centre de loisirs sans hébergement

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation du bâtiment communal annexe en centre de loisirs pour la phase 2 concernant l'étage, pour un montant de travaux estimé à 114 500 € HT, soit 137 400 € TTC correspondant aux devis présentés par :

- CBA Architecte pour l'aide à la décision et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour un montant de 2 500 € HT, soit 3 000 € TTC
- CBA pour l'estimatif des travaux pour un montant de 112 000 € HT, soit 134 400 € TTC.

Il est proposé d'adopter le projet présenté et de solliciter les aides de la région, du département de la Somme, de l'Etat et de la CAF et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR 2014 : 34 337,70 € soit un taux 30%.
- Subvention du Conseil Général de la Somme : 25% 25 000 € (plafond)
- Subvention de la CAF : 28 614,75 € 25%
- Part revenant au maître d'ouvrage : 26 506,55 €.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération XIII: Demande de remboursement de frais

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de remboursement de frais occasionnés par Mme Annie EVRARD pour l'achat de coussins de sol et poufs destinés à la bibliothèque d'un montant de 96 €.

Il est proposé d'autoriser le Maire à procéder au remboursement des frais d'achat pour le montant indiqué ci-dessus à l'attention de Mme Annie EVRARD.

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération XIV: Autorisation de signature de contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le maire explique que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, (pour un accroissement temporaire d'activité : contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois) (pour un accroissement saisonnier d'activité : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois),

Il est proposé aux membres du conseil:

- d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades suivants adjoint technique, administratif etc, dans les conditions fixées par l'article 3 – 1° et/ou l'article 3 – 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence

Voté à l'unanimité des présents.

Délibération XV: Site Internet de la Communauté de Communes Ouest Amiens (CCOA)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la CCOA du 13 novembre relatif au développement du Site Internet.

Il nous est rappelé que plusieurs possibilités s'offrent à nous :

- Soit on continue notre communication avec notre site actuel
- Soit les données concernant la commune sont réintégréées sur le nouveau site de la CCOA prochainement en ligne et dans ce cas la mise à jour passe par la CCOA,
- Soit on opte pour la création d'un nouveau site Internet indépendant de celui de la CCOA et géré par la commune, et dans ce cas une aide financière pourra être envisagé par la CCOA après étude du projet.

Il est décidé de demander de mettre le lien sur notre site Internet.

Une demande de subvention sera à demander à la CCOA

Voté à l'unanimité des présents.

Informations et questions diverses :

➤ Avis de paiement de l'ASP (Agence de service et de paiement) concernant le fonds pour la réforme de rythmes scolaires 2014-2015

➤ Avis de paiement du fonds de péréquation de la taxe professionnelle du Conseil général de la Somme

➤ Somm'Fleurs
30 € le m²
Concerne uniquement les agriculteurs

➤ Affiliation à la sécurité sociale pour les élus
Monsieur le Maire donne lecture de la note de l'AMF (Association des Maires de France) concernant cette affiliation.

A compter de septembre 2014 calendrier d'accessibilité des bâtiments

➤ **Rapports des commissions**

➤ Commission Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)
Etat des lieux 15 janvier après midi

➤ Modification de la composition des commissions Plan Communal de Sauvegarde, travaux cimetièrre et sécurité
Proposition de fusionner les 2 commissions les mêmes personnes dans les 2 commissions.

Noël des aînés : (pour les 65 ans et plus)

Yasmine BETHOUART fait état de la réunion du SISCO Pissy : information pour les parents sur le fonctionnement (prise en charge, rappel à l'ordre dans le bus, ...). TAP (temps d'activité périscolaire) : les enfants sont satisfaits : il s'agit d'une garderie améliorée

Téléthon : Jean-Marie VAILLANT (bar le samedi), Sophie CLAIRE (crêpe) 5 et 6 décembre 2014
M. Billot a pris l'habitude de venir après la permanence le samedi à Pissy (derrière la salle des fêtes)
Participation de la commune au Téléthon à l'apéritif

➤ Demande d'aide des élus pour la pompe à incendie

Travaux de bordurage sur la rue Hector Prouille après le château d'eau

Séance levée à 23h07.

Prochaine réunion de conseil municipal sur convocation en décembre 2014.